

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 6 SEPTEMBRE 2011

Consultation publique :

À 18h30, s'est tenue une consultation publique à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets des Règlements numéros 058-02-2011 et 181-2011, à savoir :

- *Projet de Règlement numéro 058-02-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de « commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner) » (c4) dans la zone résidentielle Ra 155 et d'y édicter des dispositions réglementaires ; et*
- *Projet de Règlement numéro 181-2011 sur les usages conditionnels.*

Environ six (20) personnes étaient présentes.

Monsieur le Maire, Georges Diné, appuyé par madame Danielle Cyr, urbaniste, a fait un bref exposé sur ces projets de règlements et a répondu, le cas échéant, aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h45.

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 6 septembre 2011, 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Est absent :

Siège numéro 5 : Richard Boyer

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Diné.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général, trésorier et greffier par intérim.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** De 19 h à 19h15
Environ 25 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011***
- 6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2011***
- 7. Adoption du Journal des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'août 2011 (101 226.36\$)***
- 8. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :***
 - ***Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 août 2011***
Chèques 673 221.68\$ + Paiement par Internet 101 864.18= 775 085.86\$
 - ***Rapport budgétaire préliminaire en date du 1^{er} septembre 2011***
 - ***Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours***

Valeur au cours du mois d'août 2011 : 996 700 \$
Valeur cumulative pour l'année 2011 : 7 771 833 \$
 - ***Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2011***

12 interventions
67 interventions (prévention)
223 visites préventives

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

2 *interventions (entraide)*

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois d'août 2011

6 *interventions*

65 *interventions (prévention)*

301 *visites préventives*

3 *interventions (entraide)*

- Registre mensuel comparatif du site de matériaux secs

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Adoption du règlement de tarification numéro 170-03-2011 modifiant le règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping et de la marina en 2012
- G.2** Adoption du règlement 182-2011 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)
- G.3** Entériner l'embauche de madame Christiane Prince, à titre de commis grade I, réception et comptes payables
- G.4** Adhésion et renouvellement / Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil

LOISIRS & CULTURES

- L.1** Modification à la résolution 11-08-226 – Camping municipal - Autorisation de travaux automne 2011
- L.2** Adoption des règles administratives 2011-2012 de la gestion du Camping municipal
- L.3** Adoption des règles administratives 2011-2012 de la gestion de la marina du Camping municipal
- L.4** Annulation de la police d'assurances générales et autres – Société récréo-touristique Brownsburg-Chatham (SRTBC)
- L.5** Autorisation de mandater « l'Air en fête » pour la gestion du camp de relâche 2012
- L.6** Autorisation d'embauche de deux surveillants de patinoires
- L.7** Mise sur pied d'un sondage de satisfaction pour le camp de jour du Parc Carillon pour l'été 2011

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du second projet de règlement numéro 058-02-2011 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de « commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner) » (C4) dans la zone résidentielle RA-155 et d'y édicter des dispositions règlementaires

Requérant : monsieur Philippe Lascelles pour et au nom de la compagnie Sciage Olphi inc

Localisation : 599, route du Canton

Nature: permettre l'usage de « commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner) » (c4) dans la zone résidentielle Ra-155 et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.2** Adoption du second projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 181-2011

- U.3** Abrogation et remplacement de la résolution numéro 11-05-135 adoptée le 9 mai 2011 - Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00003 - Création des lots 4 823 516 et 4 823 517 du cadastre du Québec

Requérant : Monsieur Serge Dupras et madame Francine Couture

Localisation : rue Binette

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 785,93 \$

- U.4** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00010– Subdivision des lots 404-4 et 410-3 du cadastre du canton de Chatham

Requérant : Monsieur Robert Marcil

Localisation : route des Outaouais

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 1 787,44 \$

- U.5** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00013– Subdivision du lot 1010-15 du cadastre du canton de Chatham et 1129 du cadastre officiel du canton de Chatham

Requérant : Monsieur Alain Bédard

Localisation :

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 1 558,90 \$

- U.6** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00016– Subdivision du lot 850-7 du cadastre du canton de Chatham

Requérant : Monsieur Richard Forsythe

Localisation : chemin Promenade-du-Lac

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 70,90 \$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.7** Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur la partie du lot 534 du cadastre du canton de Chatham situé sur la route du Canton

Requérant : Gilles St-Pierre

Propriétaire : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : route du Canton

Nature : permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur la partie du lot 534 du cadastre du canton de Chatham situé sur la route du Canton

- U.8** Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur les parties de lots 660 et 661 du cadastre du canton de Chatham situé sur le chemin Staynerville Est

Requérant : Nathalie Miron

Propriétaire : Liette Côté

Localisation : chemin Staynerville Est

Nature : permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur les parties de lots 660 et 661 du cadastre du canton de Chatham situé sur le chemin Staynerville Est

- U.9** Mandat et signatures – Régulariser le design de la rue des Pometiers

- U.10** *Appui à l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD) pour le projet de suivi de la qualité de l'eau des sous-bassins versant à vocation agricole de la rivière du Nord de l'eau déposé dans le cadre du programme Prime-Vert du MAPAQ*

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eau usée / Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour la réfection des réseaux d'eau potable et d'égouts – MAMROT

- T.P.2** Autorisation à payer le décompte # 4 de « Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord inc. » pour les travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour les rues principale, Saint-Louis, Lynda-Morin, des érables et Mountain

- 8. Correspondance**

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

9. Dossiers des membres du Conseil municipal

10. Varia

11. 2^{ième} période de questions

12. Levée de la séance

11-09-242 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un (1) item à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter un (1) item à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour, à savoir :

L.8 Ajout à la Politique de remboursement des frais de non-résidents

QUE le sujet suivant soit reporté à l'ordre du jour, à savoir :

L.6 Autorisation d'embauche de deux (2) surveillants de patinoires

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 19 h à 19h15 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

Une pétition concernant la proposition d'amendements au projet de transfert des terrains de Brownsburg-Chatham est déposée au Conseil municipal

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**11-09-243 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2011.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2011 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**11-09-244 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2011.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 août 2011 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**11-09-245 ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER PAR
FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR
LE MOIS DE JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'août 2011 au montant de 101 226.36.\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

GESTION ET ADMINISTRATION

11-09-246

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-03-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 170-2010 TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y REVOIR LES OPÉRATIONS DU CAMPING ET DE LA MARINA EN 2012.

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir de nouveaux tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2012;

ATTENDU QUE pour ce faire il y a lieu de modifier partiellement le règlement 170-2010;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors d'une séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} août 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Il est nécessaire de modifier les tarifs appliqués en 2011 pour les opérations du camping et de la marina en 2012.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2 : *TARIFICATION - IMPOSITION*

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés sans les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

ARTICLE 3

Le présent règlement modifie les articles 4.2 et 4.3 du règlement 170-2010 en les remplaçant par les suivants :

4.2 Camping municipal

TARIFICATION SAISONNIER	
Terrains 2* & 3 services	2012
<i>Zone no. 1</i>	
<u>Section A:</u> 8, 10, 12, 14, 16, 19 & 20	
<u>Section G:</u> 98 & 99	2150\$
<u>Section I:</u> 122	
<u>Section M (30 amp.):</u> 147	
<u>Section M (50 amp.) :</u> 147	2350\$
<i>Zone no. 2</i>	
<u>Section D:</u> 52, 54, 56 & 58	
<u>Section F:</u> 78, 80, 82 & 83	2300\$
<u>Section G:</u> 95, 101 & 120	
<u>Section Ouest:</u> 401, 402, 403, 404, 405, 407, 409 & 411	
<i>Zone no. 3</i>	
<u>Section A:</u> 5, 6, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26 & 27	
<u>Section 2A:</u> 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206 & 208	
<u>Section B:</u> 30, 31, 31A, 32, 33, 34, 35, 36 & 36A	2575\$
<u>Section D:</u> 46, 48, 50, 51, 60, 61, 63 & 65	
<u>Section F:</u> 72, 84, 85, 87 & 89	
<u>Section G:</u> 91, 92, 93, 93A, 93B, 94 & 96	
<u>Section I:</u> 116, 117, 118, 119, 121, 123, 124, 126 & 128	

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

<p><u>Section K:</u> 136</p> <p><u>Section 2I:</u> 253, 254 & 256</p> <p><u>Section Ouest:</u> 406, 408 & 410</p> <p><u>Section L (30 amp.):</u> 146</p> <p><u>Section M (30 amp.):</u> 149, 151, 153 & 154</p>	
<p style="text-align: center;"><i>Avec 3 services 50 ampères</i></p> <p><u>Section L:</u> 144, 146</p> <p><u>Section M:</u> 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159 & 160</p>	2775\$
<p style="text-align: center;"><i>Zone no. 4</i></p> <p><u>Section A:</u> 1, 2, 3, 4, 28 & 29</p> <p><u>Section C:</u> 220, 221, 222, 223 & 224</p> <p><u>Section D:</u> 47, 49, 53, 55, 57, 59, 30, 62 & 64</p> <p><u>Section F:</u> 73, 74, 75, 76, 77, 79, 81, 86, 88, 89A & 89B</p> <p><u>Section G:</u> 90, 97, 100, 102, 103, 104, 105, 106 & 107</p> <p><u>Section 2G:</u> 230, 231, 232, 233, 234, 236, 238 & 240</p> <p><u>Section I:</u> 115, 125 & 127</p> <p><u>Section 2I:</u> 250, 251, 252, 255, 258, 260 & 262</p>	2800\$
<p style="text-align: center;"><i>Terrains 2 services riverains</i></p> <p><u>Section C:</u> 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 45A, 45B & 45C</p> <p><u>Section E :</u> Au complet</p> <p><u>Section H:</u> 114A & 114B</p> <p><u>Section K:</u> 139</p> <p><u>Section Ouest :</u> 412 à 416</p>	3675\$
<p style="text-align: center;"><i>Terrains 3 services riverains</i></p> <p><u>Section C:</u> 37A, 37B, 37C & 37D</p> <p><u>Section H :</u> Au complet</p> <p><u>Section Est :</u> Au complet</p>	3675\$
<p style="text-align: center;"><i>Terrains 3 services riverains</i></p> <p><u>Section J (50 amp.):</u> 129, 130, 131, 132, 133, 133A, 134 & 134A</p> <p>Section Est (50 amp.)</p>	3875\$

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

<i>Sans services riverains</i> Section K: 135, 137, 141, 143 & 143B	1950\$
<i>Sans services</i> 144A & 145	1600\$
<i>Sans services bord ruisseau</i> 138, 140, 142 & 142A	1600\$

*Terrains 2 services: Vidange sur place 3 fois semaine, inclus.

TARIFICATION SAISON 2011 (TERRAINS)

TARIFS JOURNALIERS 2011

Saison 2012

Terrains 3 services	37,00\$
Terrains 2 services	35,00\$
Terrains Riverains 3 services	43,00\$
Terrains Riverains 3 services 50 ampères	46,00\$
Terrains Riverains 2 services	40,00\$
Terrains Riverains Sans services	33,00\$
Terrains Sans services	30,00\$
Terrains 3 services 50 ampères	40,00\$

POLITIQUE DE RABAIS

Séjour de 14 jours consécutifs	10% rabais
Séjour de 28 jours consécutifs	15% rabais
Séjour de 84 jours consécutifs * Pour les riverains : du 29 avril au 11 septembre seulement	30% rabais
Séjour du lundi au vendredi en basse saison *Avant la Fête nationale et après la fête du travail	50% rabais

VISITEURS

	Tarif journalier	Tarif saisonnier
Adultes (plus de 12 ans)	6,09\$	50,00\$
Aînés (65 ans et plus)	4.35\$	30,00\$
Enfants (6 à 12 ans)		
Bambins (0 à 5 ans)	Gratuit	Gratuit
Maximum pour une voiture	17,40\$	S/O
Famille (2 adultes et 2 enfants)	S/O	100,00\$
Groupe communautaire	50% taux régulier	

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DEMI-JOURNÉE

Jusqu'à 17h00	5,00\$
Jusqu'à 20h00	10,00\$

STATIONNEMENT

Résidents de Brownsburg-Chatham	Gratuit
Stationnement de nuit voyageurs	10,00\$ par nuit

**VIDANGE ROULOTTE = 15,00\$
(Aucun changement pour 2012)**

Tarifs fin saison 2012 9 septembre au 10 octobre 2012

Terrains 3 services	360,00\$
Terrains 2 services	330,00\$
Terrains Riverains 3 services	500,00\$
Terrains Riverains 3 services 50 ampères	550,00\$
Terrains Riverains 2 services	450,00\$
Terrains Riverains Sans services	230,00\$
Terrains Sans services	200,00\$
Terrains 3 services 50 ampères	420,00\$
Terrains Riverains ruisseau Sans services	200,00\$

Saison 2012 : 27 avril 2012 au 8 octobre 2012

Branchement au réseau d'aqueduc : 175,00\$ / saisonnier

Frais de réservation pour 2012

Les réservations sont acceptées pour un séjour de deux jours minimum, trois s'il s'agit d'un congé férié.

Un dépôt (carte de crédit ou chèque, reçu deux jours ouvrables avant le séjour) doit être le plus élevé de 25,00\$ ou 25% du séjour. Un dépôt ne peut pas être remboursé **mais** si vous annuler 3 jours et plus avant la date prévue d'arrivée, il peut être reporté sur une nouvelle réservation de la saison en cours.

Aucun remboursement

4.3 Marina du Camping municipal

*Cette tarification s'applique à tous les quais du camping

-tarification saisonnière 43.\$/ pied, LHT(longueur hors tout)

Minimum 20 pieds

*rabais camping/marina applicable

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

-tarification journalière : 1.50\$/pied, LHT(minimum 20 pieds)
*rabais camping/marina applicable

-tarification 7 jours et plus; 10% rabais

-tarification 28 jours et plus : 20% rabais

-tarification horaire : 5\$ par bloc de 2 heures
10\$ par bloc de 4 heures

-branchement électrique : 195./saison
pas de supplément pour 1 journée

-vidange : 15,00\$ plus taxes

-clé du portail 15./ chacune (dépôt)

-stationnement, véhicule visiteurs : 1er jour : inclus avec entrée sur site

2e et suivant : 5 \$ par jour

-les locataires de quais saisonniers ne pourront laisser les remorques sur le site pour la saison.

-note : le locataire d'un espace de quai se verra alloué sans frais supplémentaire un permis de stationnement pour 1 véhicule pour la période de location.

-rampe de mise à l'eau : 21,75 \$ plus taxes
par utilisation

- pour stationnement 13,05 \$ plus taxes

Gratuit pour les résidents de Brownsburg-Chatham.

-note : l'utilisation de la rampe de mise à l'eau inclut le stationnement pour une journée

* les taxes de vente ne sont pas incluses dans les tarifs

* le rabais camping/marina s'applique aux clients qui louent un emplacement de camping et un quai durant la même période. Les campeurs séjournant pour une période de 84 jours consécutifs (minimum) et les campeurs saisonniers pourront obtenir un rabais de 30% sur le tarif saisonnier de location de quai.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement amende le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping et de la marina en 2012.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Georges Diné
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et
Greffier par intérim

Avis de motion : 1^{er} août 2011
Adoption du règlement : 6 septembre 2011
Affiché et publié : _____2011

Adopté à l'unanimité

11-09-247

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 182-2011 DÉCRÉTANT
L'APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV DU TITRE I
DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS
DANS LES MUNICIPALITÉS (L.R.Q., C. E-2.2)**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné
à la séance régulière du 1^{er} août 2011;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les
municipalités* (L.R.Q.C c. E- 2.2) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier
1988;

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut en vertu de l'article 5 de
la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*
(L.R.Q., c. E-2.2), par règlement adopté à la majorité des deux tiers
de ses membres, décréter que les chapitres III et IV du titre I de cette
loi s'appliquent à cette municipalité;

ATTENDU QUE ces chapitres s'appliqueront lors de la première
élection générale qui suit, en autant que ce règlement soit en vigueur
pendant la deuxième année civile qui précède celle où doit avoir lieu
une élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude
Lalonde et il est résolu :

QUE soit ordonné et statué par règlement du Conseil municipal
portant le numéro 182-2011, ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

– Les chapitres III et I
V de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E – 2.2) ayant respectivement trait à la division du territoire de la municipalité en districts électoraux ainsi qu'à la composition du conseil de la municipalité, s'appliquent à cette municipalité.

ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et
Greffier par intérim

Avis de motion : 1^{er} août 2011
Adoption du règlement : 6 septembre 2011
Affiché et publié : _____

Adopté à l'unanimité

11-09-248

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME CHRISTIANE PRINCE, À TITRE DE COMMIS GRADE I À LA RÉCEPTION ET COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QU'un employé du Service de la comptabilité a démissionné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche de madame Christiane Prince, à titre de commis à la réception et comptes payable au service de la comptabilité, et ce, suite au départ de madame Ginette Raymond;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Christiane Prince, à titre de commis à la réception et comptes payable en remplacement de l'employée ayant quittée, le tout conformément à la convention collective présentement en vigueur concernant la fonction occupée.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

11-09-249 ADHÉSION ET RENOUELEMENT/CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des coûts reliés à l'adhésion de la Ville à la « *Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil* » pour la saison 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'adhésion 2011-2012 de trois (3) membres du Conseil municipal de la Ville à la « *Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil* », au montant de 126,67 \$ pour le premier délégué ainsi que 30,00 \$ par membre pour les délégués additionnels, totalisant un montant de 186,67 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURES

11-09-250 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 11-08-226 – CAMPING MUNICIPAL - AUTORISATION DE TRAVAUX AUTOMNE 2011

ATTENDU QU'il y a lieu d'imputer les dépenses relatives aux travaux devant être effectués cet automne au camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE la résolution 11-08-226 soit modifiée en remplaçant la dernière ligne, à savoir : « conditionnellement aux disponibilités budgétaires 2011 » par le texte suivant : « *en imputant ces dépenses au Fonds de roulement* ».

Adopté à l'unanimité

11-09-251 ADOPTION DES RÈGLES ADMINISTRATIVES 2011-2012 DE LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu de régir la location et l'usage des espaces au camping municipal;

ATTENDU QU'il faille engager les locataires au respect de ces règlements par le biais d'un contrat de location ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal adopte les règles administratives du Camping municipal et autorise monsieur François Bertrand, directeur du Camping municipal, à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats de location des sites au camping conformément aux règles administratives adoptées par la présente résolution et au règlement de tarification 170-03-2011.

Adoptée à l'unanimité

11-09-252

**ADOPTION DES RÈGLES ADMINISTRATIVES 2011-2012
DE LA GESTION DE LA MARINA DU CAMPING
MUNICIPAL**

ATTENDU QU'il y a lieu de régir la location et des emplacements pour bateaux à la marina du camping municipal;

ATTENDU QU'il faille engager les locataires au respect de ces règlements par le biais d'un contrat de location ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal adopte les règles administratives de la marina du Camping municipal et autorise monsieur François Bertrand, directeur de la marina, à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats de location des emplacements conformément aux règles administratives adoptées par la présente résolution et au règlement de tarification 170- 03-2011.

Adoptée à l'unanimité

11-09-253

**ANNULATION DE LA POLICE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES ET AUTRES – SOCIÉTÉ RÉCRÉO
TOURISTIQUE BROWNSBURG-CHATHAM (SRTBC)**

ATTENDU la dissolution de la Société récréo-touristique Brownsburg-Chatham (SRTBC);

ATTENDU QU'il n'y a plus lieu de maintenir les polices d'assurances en vigueur pour cette corporation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal autorise l'annulation des polices d'assurances contractées au nom de la Société récréo-touristique Brownsburg-Chatham (SRTBC) et mandate le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant pour aviser le courtier Assurances Jones de cette décision.

Adoptée à l'unanimité

11-09-254

**AUTORISATION DE MANDATER « L'AIR EN FÊTE »
POUR LA GESTION DU CAMP DE RELÂCHE 2012**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation « L'Air en fête » est une compagnie reconnue en gestion de camp de jour et quelle offre notamment un service de camp de jour pour les villes de Rosemère, Saint-Eustache, Laval et Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'un camp de jour à l'interne demande une charge de travail considérable et que d'autres événements et activités de loisirs requièrent l'attention du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'en offrant la gestion du camp de relâche à « L'Air en fête », le Service des loisirs pourra mettre d'avantage de temps sur la promotion ainsi que la recherche de commandites;

CONSIDÉRANT QUE « L'Air en fête » permet de réduire considérablement les coûts de réalisation du camp de relâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des loisirs à mandater la compagnie « L'Air en fête » pour la gestion du camp de relâche 2012.

QUE le Conseil municipal prévoit un montant de 10 000 \$, à la dépense et de 7 000 \$ aux revenus pour la réalisation du camp de relâche en 2012.

Adoptée à l'unanimité

11-09-255

**MISE SUR PIED D'UN SONDAGE DE SATISFACTION
POUR LE CAMP DE JOUR DU PARC CARILLON POUR
L'ÉTÉ 2011**

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour du Parc Carillon est le camp de jour officiel de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham rembourse les frais de non-résidants à ses citoyens lors d'une inscription au camp de jour du Parc Carillon;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'opinion des citoyens permettrait de bonifier l'expérience de nos jeunes au Parc Carillon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est soucieuse de l'opinion de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit prendre une décision concernant la possibilité de reporter le camp de jour au Parc Carillon pour l'été 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise sur pied d'un sondage de satisfaction sur le site internet de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Service des loisirs procède à l'envoi de lettres aux parents des enfants ayant fréquentés le camp de jour du Parc Carillon les invitant à participer à ce sondage.

QUE le Service des loisirs invite les parents à communiquer directement avec le Service des loisirs en cas d'impossibilité d'utiliser le site web de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Service des loisirs compile les données dudit sondage et dépose à la direction générale ses recommandations concernant le report du camp de jour au Parc Carillon pour l'été 2012.

Adoptée à l'unanimité

11-09-256

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT - FRAIS NON-RÉSIDENTS

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham s'inscrivent à des activités à la Ville de Lachute, lesquelles ne sont pas offertes par la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham rembourse à un taux de 50% les frais de non-résidents, et ce, jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfants de moins de 18 ans, jusqu'à concurrence de 200 \$ par famille par année;

CONSIDÉRANT QUE selon la présente politique, les citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham doivent se présenter aux heures d'ouvertures de la Ville pour remplir un formulaire de frais de remboursement de non-résidents pour les activités offertes par la Ville de Lachute, à l'exception du soccer et du baseball ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lachute nous propose d'assumer les demandes de remboursement auprès de la Ville de Brownsburg-Chatham suite aux inscriptions;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette méthode est déjà utilisée dans le cadre des inscriptions de soccer et de baseball;

CONSIDÉRANT QUE cette modification sera effectuée dans le but d'alléger les tâches administratives et simplifier la tâche aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham procède à l'ajout d'un paragraphe à la « Politique de remboursement de frais de non-résidants » sous la rubrique « Procédure », savoir :

« Toutes inscriptions aux activités ou cours couverts par la « Politique de remboursement de frais de non-résidants » et offerts par la Ville de Lachute seront tarifés à 50% par la Ville de Lachute et celle-ci assumera les demandes de remboursement auprès de la Ville de Brownsburg-Chatham suite aux inscriptions. »

QUE la liste des activités ou cours couverts par cette procédure fassent l'objet d'une entente entre la Ville de Lachute et celle de Brownsburg-Chatham préalablement.

QUE lors de cette procédure, la Ville de Lachute s'engage à informer les citoyens des frais assumés par la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11-09-257

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-02-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE « COMMERCE DE VENTE D'AUTOMOBILES NEUFS OU USAGÉS (EN ÉTAT DE FONCTIONNER) » (C4) DANS LA ZONE RÉSIDENTIELLE RA-155 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 1^{er} août 2011;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 septembre 2011 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de « commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner) » qui s'inscrit sous la catégorie d'usage C4 – Commerce artériel léger ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la localisation du projet sur la route 148, une route régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et résolu d'adopter ce qui suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone résidentielle Ra-155, en y ajoutant l'usage « commerce de vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner) » sous l'usage «C4 – Commerce artériel léger » et en y édictant une disposition réglementaire sous «usage spécifiquement permis ou exclu» au point e), à la suite de la note d), la note suivante :

- e) uniquement autorisé vente d'automobiles neufs ou usagés (en état de fonctionner).

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

11-09-258

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2011 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 1^{er} août 2011;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 septembre 2011 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une réglementation quant aux usages conditionnels;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre certains usages en certains lieux;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE l'implantation de tours de télécommunications rencontre la définition d'un usage conditionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham adopte le second projet de Règlement numéro 181-2011 sur les usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité

11-09-259

ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 11-05-135 ADOPTÉE LE 9 MAI 2011 - CESSIION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2011-00003 - CRÉATION DES LOTS 4 823 516 ET 4 823 517 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la présente résolution vient abroger et remplacer la résolution numéro 11-05-135 adoptée le 9 mai 2011 pour le motif que le requérant et l'arpenteur-géomètre nous mentionnent que le lot 4 823 517 doit être considéré comme un lot résiduel à subdiviser ultérieurement ;

ATTENDU QUE monsieur Serge Dupras et madame Francine Couture ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 4 823 516 et 4 823 517 du cadastre du Québec (en territoire touché par la rénovation cadastrale) à partir d'une partie du lot 803 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro AG-9541, minute 14 407, en date du 5 avril 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts 4 823 516 et 4 823 517 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le lot 4 823 516 est destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Binette ;

ATTENDU QUE le lot 4 823 517 est un résidu de lot conforme qui sera subdivisé à nouveau dans une opération cadastrale ultérieure et il n'est donc pas considéré comme un lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale ;

ATTENDU QU'advenant que le lot 4 823 517 ne soit subdivisé à nouveau, mais qu'il soit vendu tel que pour construction, les frais liés à la cession de parcs et terrains de jeux seront alors demandé au propriétaire lors de la construction de la demande de construction ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% et s'applique uniquement au lot 4 823 516 ;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour la superficie assujettie à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux du lot 4 823 516 du cadastre du Québec. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 785,93 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » de la demande de permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

11-09-260

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2011-00010– SUBDIVISION DES LOTS 404-4 ET 410-3 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

ATTENDU QUE monsieur Robert Marcil a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots 404-4 et 410-3 du cadastre du canton du Chatham à partir d'une partie des lots 404 et 410 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 5881, minute 14 529, en date du 20 juin 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1 ;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts formant une même propriété (car sont issus de 2 terres originales). Cette propriété sera destinée à la construction de résidence unifamiliale située sur la route des Outaouais ;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

ATTENDU la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 787,44 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

11-09-261

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX
– DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO
2011-00013– SUBDIVISION DU LOT 1010-15 DU CADASTRE
DU CANTON DE CHATHAM ET 1129 DU CADASTRE
OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM**

ATTENDU QUE monsieur Alain Bédard a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots 1010-15 du cadastre du canton de Chatham et le lot 1129 du cadastre officiel du canton de Chatham à partir d'une partie des lots 1010 et 1011 et du lot 1010-14 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 9791, minute 2161, en date du 29 juin 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la subdivision de deux (2) lots distincts. Le lot 1129 sera destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Bigras et le lot 1010-15 est un lot déjà construit ;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 558,90 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

11-09-262

**CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX
– DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO
2011-00016– SUBDIVISION DU LOT 850-7 DU CADASTRE
DU CANTON DE CHATHAM**

ATTENDU QUE monsieur Richard Forsythe a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot 850-7 du cadastre du canton du Chatham à partir d'une partie de lot 850 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10074, minute 10 749, en date du 29 août 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1 ;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la subdivision d'un (1) lot distinct 850-7 destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur le chemin de la Promenade-du-Lac (dans le Domaine privé « Lake Half Moon ») ;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 70,90 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-09-263

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LA PARTIE DU LOT 534 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON

CONSIDÉRANT la demande déposée par le demandeur monsieur Gilles St-Pierre, afin de permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur la partie du lot 534 du cadastre du canton de Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole Ag-160;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le futur acheteur, monsieur Gilles St-Pierre, propriétaire de l'entreprise Services hydrauliques d'Argenteuil, exploite un commerce en face du lot suite à l'autorisation numéro 348469;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite construire une résidence afin de se rapprocher de son commerce situé en face;

CONSIDÉRANT QUE le lot est subdivisé depuis avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et qu'il n'est pas exploité pour l'agriculture depuis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est devenue propriétaire suite au jugement de la Cour supérieure en date du 19 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau. et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur la partie du lot 534 du cadastre du canton de Chatham, situé sur la route du Canton.

Adopté à l'unanimité

11-09-264

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE, SOIT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE, SUR LES PARTIES DE LOTS 660 ET 661 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM SITUÉ SUR LE CHEMIN STAYNERVILLE EST

CONSIDÉRANT la demande déposée par la demanderesse madame Nathalie Miron, afin de permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur les parties de lots 660 et 661 du cadastre du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole Ag-142;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la future acheteuse, madame Nathalie Miron, fille de madame Liette Côté propriétaire de la terre visée, souhaite exploiter une ferme avec 2 bœufs, 10 poules à grains et 10 poules à œufs;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse souhaite construire une maison pour se rapprocher des services sans être trop près de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le lot vacant est boisé et a déjà fait l'objet d'une première exploitation forestière il y a plusieurs années et que les arbres n'ont pas atteint l'âge et la croissance pour en faire une seconde exploitation maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une ferme ne contraint en rien la continuité de la mise en valeur du boisé existant;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la résidence sur les lots visés permettra à la demanderesse d'être à proximité du parc de maisons mobiles appartenant à sa mère puisqu'elle s'occupe de l'entretien;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur les parties de lots 660 et 661 du cadastre du canton de Chatham, situé sur le chemin Staynerville Est.

Adopté à l'unanimité

11-09-265

MANDAT ET SIGNATURES – RÉGULARISER LE DESIGN DE LA RUE DES POMMETIERS

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le design d'un bout de tronçon de la rue des Pommetiers;

ATTENDU QUE le bout de tronçon visé par des correctifs ne servira pas pour la continuité de cette voie telle que cela avait été prévue antérieurement;

ATTENDU QU'un mandat sera octroyé à un arpenteur-géomètre afin de procéder à une nouvelle opération cadastrale permettant de revoir ce bout en courbe de virage;

ATTENDU QUE tout document pour remettre l'excédant aux propriétés adjacentes sera préparé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, trésorier et greffier par intérim monsieur René Tousignant et monsieur le Maire, Georges Diné à signer au nom de la Ville tout document servant à régulariser cette situation.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-09-266

APPUI À L'AGENCE DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD (ABRINORD) POUR LE PROJET DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES SOUS-BASSINS VERSANT À VOCATION AGRICOLE DE LA RIVIÈRE DU NORD DE L'EAU DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIME-VERT DU MAPAQ

ATTENDU que le 4 août 2008, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) annonçait que la MRC Argenteuil avait été retenue parmi huit MRC du Québec pour la réalisation d'un projet pilote portant sur le Plan de développement de la zone agricole d'Argenteuil (PDZAA);

ATTENDU que le PDZAA doit être déposé et adopté au Conseil de la MRC le 14 septembre prochain;

ATTENDU QUE parmi les enjeux touchant le milieu agricole, la lutte à la pollution diffuse et la protection de l'eau représentent les plus grands défis à relever en agroenvironnement;

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a lancé le 3 août 2011, un appel de proposition de projets de suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du programme Prime-Vert 2009-2013 qui permet de cibler les zones sensibles dans lesquelles une priorité est accordée aux interventions correctrices;

ATTENDU QUE les efforts d'assainissement de la rivière du Nord effectués par les municipalités et les riverains sont importants et qu'une opportunité s'offre au milieu agricole de contribuer aussi à cet effort;

ATTENDU QU'environ 58 % des producteurs agricoles ayant leur site d'exploitation dans le bassin versant de la rivière du Nord sont situés dans la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QU'ABRINORD, l'organisme de bassin versant reconnu comme étant responsable de coordonner la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière du Nord, déposera un projet de suivi de la qualité de l'eau afin de déterminer la contribution relative de divers tributaires dans la zone agricole de son bassin versant;

ATTENDU QUE ce projet cadre dans les objectifs du Plan de développement de la zone agricole d'Argenteuil (PDZAA) et sera un outil d'aide à la décision précieux pour cibler les zones d'intervention prioritaires en matière d'agroenvironnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie le projet d'ABRINORD de suivi de la qualité de l'eau des sous-bassins versants à vocation agricole de la rivière du Nord déposé dans le cadre du programme Prime-Vert du MAPAQ.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

11-09-267

PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAU USÉE / FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR) POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS – MAMAROT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de la collecte d'eau usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal adopte le plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de Brownsburg-Chatham ;

QUE le Conseil municipal adopte l'échéancier de réalisation du plan d'action approuvé par la présente;

QUE le Conseil municipal présente ledit plan d'action et l'échéancier au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-09-268

**AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE # 4 DE
« ASPHALTE, BÉTON, CARRIÈRE RIVE NORD INC. »
POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT,
D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE
PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR ET LA
CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES
EAUX PLUVIALES POUR LES RUES PRINCIPALE, SAINT-
LOUIS, LYNDA-MORIN, DES ÉRABLES ET MOUNTAIN**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-08-330 accordant le contrat pour effectuer des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue Du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues, à la firme « Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord Inc. » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du certificat de paiement # 4 de la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc. » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte # 4 de « Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord Inc. », au montant de 405 266.37\$ incluant toutes les taxes applicables ;

QUE le présent paiement est conditionnel à la remise, par l'entrepreneur « Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord Inc. » des quittances partielles auprès de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 10-08-330, et ce, à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010, au montant de 4 928 600 \$, décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue Du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 600 \$ à ces fins et abrogeant le règlement numéro 154-2010.

Adopté à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CORRESPONDANCE : Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h28 à 20 h : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

11-09-269 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

Monsieur René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et greffier
par intérim